

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
10 mai 2018
n° 18 / 7775^e
pages 945 à 1000



ÉDITORIAL

945 Une structure médicale n'est pas une structure hôtelière, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 948 Étranger (droit au séjour): portée du passé pénal et de l'exclusion du statut de réfugié
949 Liberté de choisir son avenir professionnel: présentation du projet de loi
949 Avocats (non membres de l'Union européenne): publication d'une ordonnance

POINT DE VUE

951 Honneur et devoir de juger, *Frédérique Ferrand et Pierre-Yves Gautier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 962 **Chronique:** Procédure de saisie immobilière: faut-il encore réformer?, *Anne Leborgne*
966 **Panorama:** Droit international privé, *Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke*
983 **Notes:** Pas de famille homoparentale hors adoption,
note sous Civ. 1^{re}, avis, 7 mars 2018, Hugues Fulchiron
987 La cessation des paiements, condition variable de la liquidation judiciaire,
note sous Com. 28 févr. 2018, Claire Ballot-Squirawski
991 Partenaire du légataire et témoin du testateur: deux statuts compatibles,
note sous Civ. 1^{re}, 28 févr. 2018, Damien Sadi
995 Grenouilles et *jurisdiction*: quand la cessation du trouble anormal de voisinage
expose à une condamnation pénale, *note sous Civ. 2^e, 14 déc. 2017, Grégoire Leray*

ENTRETIEN

1000 Jean-Louis Clergerie - Élection de 15 % de députés à la proportionnelle:
quels enjeux?

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

Ce numéro contient un cavalier
« Dalloz Pratique[s] »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

945

Une structure médicale
n'est pas une structure hôtelière
De l'extension de la responsabilité médicale



ACTUALITÉS

948

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (droit au séjour): portée du passé pénal
et de l'exclusion du statut de réfugié, CJUE 2 mai
2018

949

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

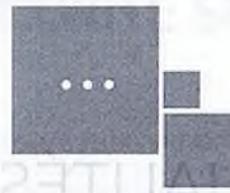
Liberté de choisir son avenir professionnel:
présentation du projet de loi

949

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Avocats (non membres de l'Union européenne):
publication d'une ordonnance



POINT DE VUE

951 Honneur et devoir de juger
par Frédérique Ferrand et Pierre-Yves Gautier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

953 Une nouvelle approche de l'indépendance des magistrats et de la séparation des pouvoirs. À propos de la décision du Conseil constitutionnel n° 2017-680 QPC du 8 décembre 2017 par Thierry S. Renoux

962 Procédure de saisie immobilière : faut-il encore réformer ? par Anne Leborgne

PANORAMA

966 Droit international privé mars 2017 - février 2018 par Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke

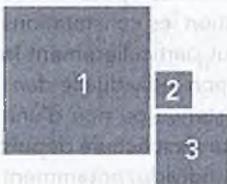
NOTES

983 Pas de famille homoparentale hors adoption, note sous Civ. 1^{re}, avis, 7 mars 2018 par Hugues Fulchiron

987 La cessation des paiements, condition variable de la liquidation judiciaire, note sous Com. 28 févr. 2018 par Claire Ballot-Squirawski

991 Partenaire du légataire et témoin du testateur : deux statuts compatibles, note sous Civ. 1^{re}, 28 févr. 2018 par Damien Sadi

995 Grenouilles et *jurisdictio* : quand la cessation du trouble anormal de voisinage expose à une condamnation pénale, note sous Civ. 2^e, 14 déc. 2017 par Grégoire Leray



ENTRETIEN

1000 Jean-Louis Clergerie
Élection de 15 % de députés à la proportionnelle : quels enjeux ?

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 24 mai 2018**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**